

BE-A0523\_723049\_806502\_FRE

Inventaire des archives de la commune de  
Hannêche. Dépôt 2021, 1818-1977 (1980)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	9
Archives.....	9
Historique.....	9
Acquisition.....	10
Contenu et structure.....	11
Contenu.....	11
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	11
Finances et fiscalité.....	11
Patrimoine.....	12
Etat civil.....	12
Population.....	12
Elections.....	13
Affaires militaires.....	14
Travaux publics.....	14
Enseignement.....	14
Bienfaisance ou assistance publique.....	14
Culte.....	15
Langues et écriture des documents.....	15
Sélections et éliminations.....	15
Accroissements/compléments.....	15
Mode de classement.....	16
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Généralités.....	19
A. Conseil communal.....	19
2 - 3 Registres aux délibérations du Conseil communal. 1824-1890.....	19
B. Collège des bourgmestre et échevins.....	19
C. Registres et/ou répertoires concernant les enquêtes publiques (" de commodo et incommodo ").....	19
II. Personnel des services.....	20
A. Généralités.....	20
B. Dossiers du personnel ouvrier.....	20
C. Dossiers du personnel de police.....	20
D. Dossiers du personnel enseignant.....	20
III. Patrimoine.....	22
A. Biens immobiliers.....	22
21 - 23 Dossiers relatifs aux ventes publiques de biens communaux. 1966-1968, 1972-1973.....	22
B. Biens mobiliers.....	23
IV. Finances et fiscalité.....	24

A. Registres de comptabilité du secrétariat.....	24
B. Registres de comptabilité du receveur.....	24
C. Dépôt de l'Administration du Cadastre.....	24
34 - 35 États de classement des propriétés bâties et non bâties. [1825-1830].	
.....	24
37 - 40 Matrice cadastrale ou liste des propriétaires avec relevés de leurs	
propriétés foncières non bâties et bâties (modèle 212). [1834-1918].....	24
V. État civil.....	26
VI. Population.....	27
44 - 55 Registres de la population. 1847-1910, 1921-1980.....	27
48 - 49 1891-1900.....	27
VII. Élections.....	28
VIII. Affaires militaires et guerres.....	29
A. Milice et volontaires.....	29
59 - 113 Dossiers relatifs aux levées de milice. 1923-1977.....	29
B. Guerres et conséquences.....	32
IX. Ordre et sécurité publiques.....	33
X. Santé publique.....	34
XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et	
urbanisme.....	35
A. Travaux aux bâtiments, monuments et installations immobilières diverses.....	35
1. Bâtiments scolaires.....	35
2. Bâtiments du culte.....	35
3. Cimetières.....	35
B. Travaux et inspection de la voirie.....	35
1. Généralités.....	35
2. Voirie communale et vicinale.....	36
131 - 135 Dossiers relatifs aux travaux d'amélioration des chemins. 1891-	
1909, 1912-1919, 1949-1955.....	36
136 - 139 États des emprises à effectuer pour l'amélioration des chemins.	
1893-1894 - [2de moitié XIXe siècle].....	36
C. Travaux et inspection des cours d'eau.....	37
D. Services d'utilité publique.....	38
1. Distribution d'électricité.....	38
2. Téléphone.....	39
3. Transports en commun.....	39
164 - 165 Lettres de la Société nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV)	
à la commune. 4 septembre 1940, 21 novembre 1941.....	39
166 - 169 Dossiers relatifs aux demandes et autorisations de la Société	
nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV). 1953, 1957-1958, 1963-1965,	
1971.....	39
172 - 173 Dossiers relatifs aux lignes d'autobus. 1959-1971.....	40
E. Aménagement du territoire.....	40
XII. Enseignement.....	42
A. Généralités.....	42
B. Cadre général.....	42
C. Organisation.....	42
D. Bâtiments.....	42
E. Équipement.....	43
F. Finances.....	43
XIII. Culture, sports et divertissements.....	44
XIV. Économie.....	45

---

XV. Affaires sociales.....	46
XVI. Tutelle sur la Commission d'assistance publique.....	47
A. Généralités.....	47
198 - 199 Registres aux délibérations. 1867-1977.....	47
B. Personnel.....	47
202 - 204 Dossiers relatifs aux nominations, installations et prestations de serment des membres. 1930-1950, 1959-1971.....	47
205 - 206 Dossiers relatifs aux nominations. 1953, 1968.....	47
207 - 208 Dossiers relatifs aux traitements. 1953-1974.....	47
C. Finances.....	48
209 - 212 Budgets annuels. 1945-1977.....	48
213 - 216 Comptes annuels. 1945-1976.....	48
217 - 228 Pièces justificatives aux comptes. 1965-1976.....	48
230 - 231 Grands-livres des recettes et dépenses. 1957-1962, 1965.....	49
D. Exécution des tâches.....	49
232 - 233 Dossiers relatifs à la prise en charge financière des aides. 1948, 1961.....	49
XVII. Relations avec la Fabrique d'église.....	50
A. Personnel.....	50
B. Finances.....	50

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Commune Hannêche. Dépôt 2021

Période:  
1818 - 1977

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0523.8162

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 240.00
- Etendue inventoriée: 3.40 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Liège

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de la population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Commune de Hannêche

### HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Hannêche dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Cipllet, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. Le 30 avril 1796, le chef-lieu du canton est transféré de Cipllet à Burdinne. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Hannêche devient une commune à part entière. En 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix d'Avennes, puis de Hannut à partir du 25 avril 1920<sup>1</sup>.

La commune fait partie du département de l'Ourthe (1795-1814), puis de la province de Liège. Elle fait également partie de l'arrondissement administratif de Huy et de l'arrondissement judiciaire de Waremme, puis de Huy à partir du 18 mars 1800. Hannêche relève par ailleurs du canton de milice d'Avennes à partir du 10 février 1817, puis de Héron à partir du 21 février 1822, de Couthuin à partir du 20 janvier 1824 et à nouveau de Héron à partir du 25 octobre 1870<sup>2</sup>.

L'agriculture et l'élevage constituent les ressources principales du village. Les habitants y cultivent des céréales et des betteraves sucrières. Au début du XXe siècle, la commune compte également une laiterie et une râperie. Toutefois, la première ferme après la Seconde Guerre mondiale et la seconde cesse ses activités en 1954. Selon le recensement de 1970, les indépendants forment la majeure partie de la population active (plus d'un tiers). Ensuite, on retrouve les ouvriers (28%) et les employés (14%)<sup>3</sup>.

En ce qui concerne le patrimoine, le village abrite l'église Saint-Lambert. Cette dernière a été construite sur une motte et date de 1738<sup>4</sup>.

La population s'élève à 244 habitants en 1806 et à 379 habitants en 1846. Ensuite, elle diminue progressivement et compte 353 habitants en 1910, 285 en 1961 et 224 en 1976<sup>5</sup>.

---

1 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

2 Idem.

3 HASQUIN H., Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 1 : Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 632.

4 Histoire et patrimoine des communes de Belgique, Province de Liège, Bruxelles, 2011, p. 114.

5 HASQUIN H., idem, p. 632.

Le 1er janvier 1977, la commune de Hannêche est fusionnée avec les communes de Burdinne, Lamontzée, Marneffe et Oteppe pour former l'actuelle commune de Burdinne.

La fusion forme une entité de 2.226 habitants pour 3.259 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : " Communes rurales et de résidence de la vallée de la Burdinale, ayant émis le vœu de fusionner. Ces communes se situent sur un même axe routier et elles sont desservies par une même ligne d'autobus. Les populations ont le même mode de vie, elles rencontrent des problèmes identiques et ont la même mentalité " <sup>6</sup>.

## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux <sup>7</sup>".

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou

---

6 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

7 Pasinomie, 1re série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.



ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

## ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police. Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : " Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ". Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués. Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur les rapports sur l'administration et la situation des affaires de la commune et sur les dossiers centraux des communes de Hannêche et de

Burdinne constitués par les Archives de l'État.

Le 21 mars 1962, le Collège communal confirme son choix de déposer, aux Archives de l'État à Liège, l'ensemble des archives historiques n'ayant plus d'utilité administrative<sup>8</sup>. Ces archives, ayant l'objet d'un premier dépôt<sup>9</sup>, ont été réintégrées dans le présent inventaire.

Un rapport d'inspection de Pierre Bauwens réalisé le 27 juin 1990 permet de donner un aperçu de la conservation des documents. Il mentionne que les archives sont conservées en bon ordre dans des boîtes d'archives avec un classement propre à l'administration. Les archives sont réparties dans deux locaux communaux et le secrétaire communal en a la charge " quand il en a le temps " <sup>10</sup>.

En vue de valoriser son patrimoine communal et de garantir sa pérennité, la commune a signé, en date du 28 mai 2019, une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet " Archives locales de Wallonie " de préparer le dépôt des fonds communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration que des archives postérieures à 1976 sans plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique ont été détruites en parfaite concertation avec les différents services communaux et avec l'autorisation de l'archiviste général du Royaume.

## ACQUISITION

Les archives de la commune de Hannêche ont fait l'objet d'un premier dépôt aux Archives de l'État à Liège le 4 avril 1962. Un second dépôt a été inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Liège le 6 décembre 2021 sous le n° 23/2021/0034.

---

8 ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, Dossiers centraux, dossier " Commune de Hannêche ".

9 HANSOTTE G., Inventaire des archives communales déposées aux Archives de l'État à Liège, t. 5, Bruxelles, 1962, p. 29-30.

10 AÉL, Dossiers centraux, dossier " Commune de Burdinne " ; BAUWENS P., Les archives des communes et des CPAS de l'arrondissement judiciaire de Huy. Rapport d'inspection, Bruxelles, 1996, p. 25-27 (Miscellanea Archivistica Studia, 82).

## Contenu et structure

### CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Hannêche entre 1818 et 1980. Le fonds contient en effet quelques dossiers commencés avant la fusion des communes et continués après le 1er janvier 1977, comme des dossiers relatifs à des travaux à la voirie ou aux installations électriques (voir les n° 150, 159 et 160) et un registre de la population (n° 55).

Les documents antérieurs aux années 1840 sont peu nombreux. Il s'agit de registres aux délibérations du Conseil municipal, du Conseil communal et du Collège échevinal (n° 1, 2 et 4), d'un procès-verbal de vérification de la caisse du receveur municipal (n° 31), d'une matrice de rôle pour la contribution cadastrale de la commune (n° 33), d'états de classement des propriétés bâties et non bâties (n° 34 et 35), d'un tableau indicatif primitif des propriétaires et des propriétés bâties et non bâties (n° 36), de matrices cadastrales (n° 37 à 40) et d'une table indiquant les numéros des parcelles du plan primitif et leur renvoi aux articles de la matrice cadastrale (n° 41). La majorité des dossiers qui nous sont parvenus datent du XXe siècle.

Procédons par grandes séries d'archives :

### CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

### FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se

retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

## PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

## ETAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

## POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des

habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

## ELECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

## AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

## TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

## ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

## BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux

bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

## CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, les fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

## LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

## SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :  
MARÉCHAL Griet, *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988 (Miscellanea Archivistica Studia, 1).  
MARÉCHAL Griet, *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005 (Miscellanea Archivistica Manuale, 52 et 53).

## ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les registres aux

délibérations, les permis d'urbanisme, les registres de l'état civil et les atlas des chemins vicinaux et des cours d'eau non navigables ni flottables <sup>11</sup>. Ces documents n'ont pas été déposés soit parce qu'ils sont toujours utiles à l'administration communale, soit parce qu'ils existent en double, comme les registres de l'état civil conservés aux Archives de l'État (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et les permis de bâtir conservés à la Région wallonne (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme).

### *MODE DE CLASSEMENT*

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classement décimal national (CDN). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes : Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif <sup>12</sup>. Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement. Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne <sup>13</sup>. Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

- I. Généralités
- II. Organisation et personnel
- III. Patrimoine
- IV. Finances et fiscalité
- V. État civil

---

11 Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie : <http://geoportail.wallonie.be>.

12 En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

13 GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).



---

VI. Population

VII. Élections

VIII. Affaires militaires et guerres

IX. Ordre et sécurité publics

X. Santé publique

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme

XII. Enseignement

XIII. Culture, sports et divertissements

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.



---

## Description des séries et des éléments

### I. GÉNÉRALITÉS

#### A. CONSEIL COMMUNAL

- 1 Registre aux délibérations du Conseil municipal. 22 mai 1818 - 30 novembre 1827.  
1 volume
- 2 - 3 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.  
1824-1890.  
2 24 janvier 1824 - 27 octobre 1844.  
2 volumes
- 3 5 décembre 1844 - 17 février 1890.
- #### B. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS
- 4 Registre aux délibérations. 12 janvier 1839 - 14 mai 1915.  
1 volume
- #### C. REGISTRES ET/OU RÉPERTOIRES CONCERNANT LES ENQUÊTES PUBLIQUES (" DE COMMODO ET INCOMMODO ")
- 5 Dossier relatif aux enquêtes de commodo et incommodo. 1956-1974.  
1 chemise

## II. PERSONNEL DES SERVICES

### A. GÉNÉRALITÉS

- 6 Dossier relatif aux pensions du personnel communal. 1951-1976.  
1 chemise
- 7 Dossier relatif aux indemnités de vélo et d'uniforme accordées à  
Léon Evrard, garde champêtre. 1952-1975.  
1 chemise
- 8 Dossier relatif aux suppléments de traitement du personnel  
enseignant. 1955-1968.  
1 chemise
- 9 Relevés nominatifs des professeurs et instituteurs communaux  
pour la Caisse des veuves et orphelins (CVO). 1965-1976.  
1 chemise

### B. DOSSIERS DU PERSONNEL OUVRIER

- 10 Dossier relatif au traitement de Léon Evrard, cantonnier. 1952-  
1974.  
1 chemise

### C. DOSSIERS DU PERSONNEL DE POLICE

- 11 Dossier relatif au traitement de Léon Evrard, garde champêtre.  
1955-1974.  
1 chemise

### D. DOSSIERS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

- 12 Dossier relatif au recrutement et au traitement du personnel  
intérimaire. 1939-1956.  
1 chemise
- 13 Dossier individuel de Rosa Hovent, maîtresse de couture. 1954-  
1967.  
1 chemise
- 14 Dossier relatif au départ à la retraite de Léopold Rousseau,  
instituteur primaire communal en chef, et à son remplacement par  
Edgard Pirard. 1956.  
1 chemise
- 15 Dossier relatif à la mise en disponibilité d'Edgard Pirard et Rosa  
Hovent suite à la fermeture de l'école communale. 1974-1977.

---

1 chemise

## III. PATRIMOINE

## A. BIENS IMMOBILIERS

- 16 État des inscriptions à charge de Désirée-Joseph Docquier, veuve de Prosper Tassens, et de Joséphine Tassens sur des immeubles situés dans la commune. 17 mai 1909. 1 pièce
- 17 Dossier relatif au déclassement et à l'aliénation d'un terrain formant un excédent de chemin compris entre les chemins n° 1 et 4, à Gustave Rousseau. 1910-1936. 1 chemise
- 18 Dossier relatif à la cession de terrains par des particuliers à la commune pour les travaux d'amélioration de divers chemins. 1911. 1 chemise
- 19 Dossier relatif à la location de biens communaux. 1934-1976. 1 chemise
- 20 Dossier relatif au déclassement de l'excédent de voirie du chemin n° 5 et à la vente de cet excédent au propriétaire de la parcelle attenante au chemin. 1966-1967. 1 chemise
- 21 - 23 DOSSIERS RELATIFS AUX VENTES PUBLIQUES DE BIENS COMMUNAUX. 1966-1968, 1972-1973.
- 21 Deux parcelles de terrains cadastrées section A, n° 407A partie et n° 406F partie. 1966-1967. 3 chemises
- 22 Deux parcelles de terrains cadastrées section A, n° 406H et n° 159A. 1967-1968.
- 23 Un pré au lieudit " Les Scoperies " cadastré section B, n° 207A. 1972-1973.
- 24 Plan d'une parcelle de pré cadastrée section A, n° 406H appartenant à la commune. 12 décembre 1967. 1 pièce
- 25 Dossier relatif à la cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement du virage à l'intersection de la rue de Seressia et du chemin n° 26, emprise dans la parcelle cadastrée section A, n° 406F appartenant à Alex Elias. 1967. 1 chemise

- 
- 26 Dossier relatif à l'aliénation d'une parcelle de terrain communal cadastrée section A, n° 408B au lieudit Marbuay au profit de M. et Mme Claux-Deroulez. 1974-1975. 1 chemise
- B. BIENS MOBILIERS*
- 27 Dossier relatif à la location du droit de chasse. 1937-1949. 1 chemise
- 28 Dossier relatif à la vente publique d'arbres. 1952-1966. 1 chemise
- 29 Dossier relatif à la vente d'herbes. 1968-1972. 1 chemise

## IV. FINANCES ET FISCALITÉ

*A. REGISTRES DE COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT*

30 Grand-livre des dépenses. 1976. 1 chemise

*B. REGISTRES DE COMPTABILITÉ DU RECEVEUR*

31 Procès-verbal de vérification de la caisse du receveur municipal.  
1er mai 1839. 1 pièce

32 Extraits du livre-journal de caisse. 1976. 1 chemise

*C. DÉPÔT DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE*

33 Matrices de rôle pour la contribution cadastrale, la contribution foncière et la contribution sur les portes et les fenêtres. 1824. 1 volume

## 34 - 35 ÉTATS DE CLASSEMENT DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES. [1825-1830].

34 Section A. 2 volumes

35 Section B.

36 Tableau indicatif primitif des propriétaires et des propriétés foncières non bâties et bâties. 1834. 1 volume

## 37 - 40 MATRICE CADASTRALE OU LISTE DES PROPRIÉTAIRES AVEC RELEVÉS DE LEURS PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIES ET BÂTIES (MODÈLE 212). [1834-1918].

37 Volume 1 (articles 1-131). 4 volumes

38 Volume 2 (articles 132-285).

39 Volume 3 (articles 286-473).

40 Volume 4 (articles 474-710).

41 Table indiquant les numéros des parcelles du plan primitif et leur



---

renvoi aux articles de la matrice cadastrale. 1837-1876.

1 volume

42

Tableau indicatif primitif ou liste alphabétique des propriétaires avec relevés de leurs propriétés foncières non bâties et bâties. [XIXe siècle].

1 volume

## V. ÉTAT CIVIL

43

Dossier relatif aux demandes et octrois de concessions. 1926-1974.  
1 chemise

---

VI. POPULATION

- 44**      *44 - 55 REGISTRES DE LA POPULATION. 1847-1910, 1921-1980.*  
1847-1856. 12 volumes  
Non consultable
- 45**      1857-1866.  
Non consultable
- 46**      1867-1880.  
Non consultable
- 47**      1881-1890.
- 48**      48 - 49 1891-1900.  
Volume 1. 2 volumes
- 49**      Volume 2.
- 50**      1901-1910.
- 51**      1921-1930.
- 52**      1931-1947.
- 53**      1948-1960.
- 54**      1961-1970.
- 55**      1971-1980.

## VII. ÉLECTIONS

56

Liste des électeurs aux chambres législatives, conseils provinciaux et conseils communaux. 1970-1972.

1 cahier

## VIII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES

## A. MILICE ET VOLONTAIRES

57	Listes alphabétiques des miliciens inscrits à la milice nationale et listes des ajournés et dispensés. 1862-1923.	1 volume
58	Registre des militaires en congé illimité. 1907-1951.	1 volume
59	59 - 113 DOSSIERS RELATIFS AUX LEVÉES DE MILICE. 1923-1977. 1923.	1 pièce
60	1924.	1 chemise
61	1925.	1 chemise
62	1926.	1 chemise
63	1927.	1 chemise
64	1928.	1 chemise
65	1929.	1 chemise
66	1930.	1 chemise
67	1931.	1 chemise
68	1932.	1 chemise
69	1933.	1 chemise
70	1934.	1 chemise

---

71	1935.	1 chemise
72	1936.	1 chemise
73	1937.	1 chemise
74	1938.	1 chemise
75	1939.	1 chemise
76	1940.	1 chemise
77	1941.	1 chemise
78	1942.	1 chemise
79	1943.	1 chemise
80	1944.	1 chemise
81	1945.	1 chemise
82	1946.	1 chemise
83	1947.	1 chemise
84	1948.	1 chemise
85	1949.	1 chemise
86	1950.	1 chemise

---

87	1951.	1 chemise
88	1952.	1 chemise
89	1953.	1 chemise
90	1954.	1 chemise
91	1955.	1 chemise
92	1956.	1 chemise
93	1957.	1 chemise
94	1958.	1 chemise
95	1959.	1 chemise
96	1960.	1 chemise
97	1961.	1 chemise
98	1962.	1 chemise
99	1963.	1 chemise
100	1964.	1 chemise
101	1965.	1 chemise
102	1966.	1 chemise
103	1967.	1 chemise

---

		1 chemise
104	1968.	1 chemise
105	1969.	1 chemise
106	1970.	1 chemise
107	1971.	1 chemise
108	1972.	1 chemise
109	1973.	1 chemise
110	1974.	1 chemise
111	1975.	1 chemise
112	1976.	1 chemise
113	1977.	1 chemise
114	États justificatifs des titres de transport remis aux miliciens appelés au Centre de recrutement et de sélection (CRS). 1954-1976.	1 chemise
115	<i>B. GUERRES ET CONSÉQUENCES</i> Tableau d'honneur des combattants et prisonniers de la Seconde Guerre mondiale. [2de moitié XXe siècle].	1 pièce



IX. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

116

Dossier relatif à la demande d'Henri Libert pour le placement d'une enseigne lumineuse sur le pignon de l'immeuble situé route de Namur, n° 95. 1972.

1 chemise

- 
- 117** X. SANTÉ PUBLIQUE  
Lettre de la Fabrique d'église au Collège échevinal relative à sa demande pour établir une briqueterie sur le terrain dit " La Tour ". 5 février 1899.  
1 pièce
- 118** Pièces relatives à la demande d'établissement d'un moulin à farine par la SC " La Hesbignonne ". 1899-1900.  
1 chemise
- 119** Lettre de l'ingénieur en chef directeur du Ministère des Finances et des Travaux publics au Collège échevinal relative à l'autorisation pour M. Magnée-Féris d'établir une briqueterie le long de la route de Hannut à Namur. 8 août 1907.  
1 pièce
- 120** Lettre d'Auguste Magnée-Féris relative à la demande d'intervention de la commune dans les frais de construction d'une fosse à fumier et d'une citerne à purin. 1908.  
1 pièce
- 121** Dossier relatif à l'installation d'une canalisation de transport de gaz entre Fouron-le-Comte et Blaregnies et passant par la commune. 1973-1975.  
1 liasse

---

XI. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS, MONUMENTS ET INSTALLATIONS  
IMMOBILIÈRES DIVERSES

1. BÂTIMENTS SCOLAIRES

- 122 Dossier relatif à la construction d'un nouveau préau et aux travaux de toiture, de menuiserie et de peinture à l'école communale et à la maison de l'instituteur. 1935-1948. 1 chemise

- 123 Dossier relatif à la restauration de la toiture de l'école communale. 1962. 1 chemise

2. BÂTIMENTS DU CULTE

- 124 Dossier relatif aux travaux de restauration et de réparation de l'église et du presbytère. 1899-1963. 1 chemise
- 125 Dossier relatif aux travaux de restauration de la toiture de l'église. 1960-1968. 1 chemise

3. CIMETIÈRES

- 126 Dossier relatif aux travaux de réparation et de recrépissage des murs de clôture du cimetière et aux travaux de réparation de l'escalier d'accès à l'église et au cimetière. 1909-1914. 1 chemise

B. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE

1. GÉNÉRALITÉS

- 127 Lettre du commissaire voyer au bourgmestre relative à la subvention industrielle à imposer à la SC " La Hesbignonne " pour dégradations extraordinaires aux chemins vicinaux. [ca 1899-1900]. 1 pièce
- 128 Dossier relatif à la fourniture de pierrailles pour les chemins de campagne. 1974-1976. 1 chemise

---

## 2. VOIRIE COMMUNALE ET VICINALE

- 129** Dossier relatif aux travaux de rectification et d'empierrement du chemin n° 5 dit " du vivier ". 1884-1888.  
1 chemise
- 130** Plan et détail estimatif des dépenses pour les travaux d'amélioration et d'empierrement du chemin n° 16. 1885.  
2 pièces
- 131 - 135 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS. 1891-1909, 1912-1919, 1949-1955.*
- 131** Chemin n° 7 dit " de la Courotte ". 1891-1894.  
1 chemise
- 132** Chemins n° 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11, 14 et 15. 1894-1909.  
1 chemise
- 133** Chemins n° 7 et 11. 1909.  
1 chemise
- 134** Chemins n° 16 et 17. 1912-1919.  
1 chemise
- 135** Chemins n° 1 et 4. 1949-1955.  
1 liasse
- 136 - 139 ÉTATS DES EMPRISES À EFFECTUER POUR L'AMÉLIORATION DES CHEMINS. 1893-1894 - [2DE MOITIÉ XIXE SIÈCLE].*
- 136** Chemins n° 9 et 16. 1893.  
4 pièces
- 137** Chemin n° 1. 1894.
- 138** Chemins n° 5 et 6. 1894.
- 139** Chemins n° 1, 2, 3, 4, 7, 14 et 15. [2de moitié XIXe siècle].
- 140** Dossier relatif aux détails financiers liés aux travaux d'amélioration des chemins n° 5 et 11. 1897.  
1 chemise
- 141** Dossier relatif à la fourniture et à la pose de 325 mètres de clôture métallique dans la commune. 1913-1914.  
1 chemise

- 
- 142 Dossier relatif aux travaux de réfection et d'entretien des chemins de petite vicinalité. 1923-1939.  
1 chemise
- 143 Rapport sur l'amélioration d'un tronçon du chemin n° 1. 23 novembre 1939.  
1 pièce
- 144 Dossier relatif à la réparation des dégâts aux chemins n° 1, 2, 3 et 4. 1939-1947.  
1 chemise
- 145 Dossier relatif aux travaux de réfection et d'amélioration des chemins n° 1, 2, 3, 5, 6, 7, 12 et 26 et de divers chemins de campagne. 1957-1977.  
1 chemise
- 146 Dossier relatif aux travaux de réfection des chemins n° 5, 6, 9 et 12. 1959-1960.  
1 chemise
- 147 Dossier relatif aux travaux d'élargissement du chemin n° 2 depuis le carrefour route du village vers Burdinne jusqu'à la limite de la commune vers Acosse et aux travaux de placement de tarmac dans les rigoles en pavés existantes le long des deux côtés de la route. 1964-1967.  
1 chemise
- 148 Dossier relatif aux travaux d'assainissement et d'entretien extraordinaire des chemins n° 1, 2, 3, 4, 5, 14 et 15. 1969-1971.  
1 chemise
- 149 Dossier relatif à la demande de P. B. de faire poser une clôture de part et d'autre d'un sentier communal par l'exploitant agricole occupant le pré situé à côté de ce sentier et qui permet aux habitants du " Vivier " de se rendre au village. 1973.  
1 chemise
- 150 Dossier relatif à la réfection extraordinaire de la rue de Namur comprenant un tronçon du chemin n° 5 et un tronçon du chemin n° 7. 1976-1978.  
1 chemise
- C. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU*
- 151 Lettres du commissaire d'arrondissement relatives à la plainte de l'abbé Job suite à l'insalubrité liée au curage d'un cours d'eau.

1903.

2 pièces

- 152** Dossier relatif à l'enquête sur l'établissement d'un classement des cours d'eau non navigables, sur les tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables et les plans de détail destinés à relever leur état. 1954-1958.  
1 chemise
- 153** Dossier relatif à l'organisation de la wateringue de Forville. 1957-1961.  
1 chemise
- 154** Dossier relatif à l'affaire opposant la commune à A. W. et R. L. pour ne pas avoir curé le fossé d'écoulement d'eau situé chemin de la râperie malgré plusieurs avis les invitant à le faire. 1963-1970.  
1 chemise
- 155** Dossier relatif à la demande et à l'autorisation donnée à Alex Elias de construire un ponceau sur un ruisseau non classé affluent du ruisseau de Meeffe au lieudit " Marbuay ". 1967-1969.  
1 chemise
- 156** Dossier relatif à la demande et à l'autorisation donnée à Pierre Rousseau de remplacer le ponceau sur le ruisseau de Meeffe au lieudit " Marbuay " à Hannêche entre les points 9 et 10 du plan des cours d'eau. 1970-1972.  
1 chemise
- D. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE*
- 157** 1. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
Dossier relatif à l'affiliation et à la participation de la commune à l'Association liégeoise d'électricité (ALE). 1927-1962, 1971-1975.  
1 chemise
- 158** Dossier relatif à la concession de distribution d'énergie électrique et à l'exécution des travaux de fourniture d'énergie électrique par la Société d'électricité du pays de Liège. 1929-1957.  
1 chemise
- 159** Dossier relatif à l'installation de lignes électriques aériennes. 1960-1978.  
1 chemise

## 2. TÉLÉPHONE

- 160 Dossier relatif à la pose de câbles téléphoniques, de poteaux électriques et de cabines téléphoniques. 1922-1978.  
1 chemise

## 3. TRANSPORTS EN COMMUN

- 161 Dossier relatif à l'établissement et à l'intervention de la commune dans le capital des lignes Burdinne - Huy et Hannut - Burdinne - Huccorgne, et au prolongement de cette dernière vers Vinalmont. 1897-1912.  
1 chemise

- 162 Dossier relatif aux paiements des annuités par la commune à la Société nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV) et à l'intervention de la commune dans le capital des lignes. 1903-1972.  
1 chemise

- 163 Copie d'une lettre de la Société nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV) au Ministère des Transports relative à l'extension de la ligne Burdinne - Ambresin vers Hannêche et aux modifications du tracé de la ligne d'autobus d'adjonction Burdinne - Bierwart - Couthuin - Huy à la requête des communes de Hannêche, Burdinne et Ambresin. 7 mars 1938.  
1 pièce

### *164 - 165 LETTRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER VICINAUX (SNCV) À LA COMMUNE. 4 SEPTEMBRE 1940, 21 NOVEMBRE 1941.*

- 164 Lettre relative au remaniement des horaires de la section Burdinne - Statte. 4 septembre 1940.  
2 pièces

- 165 Lettre en réponse à la requête de la commune pour faire circuler quotidiennement un train matinal de Burdinne vers Hannut et un train du soir en sens inverse sur la ligne vicinale Hannut - Meeffe - Burdinne. 21 novembre 1941.

### *166 - 169 DOSSIERS RELATIFS AUX DEMANDES ET AUTORISATIONS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER VICINAUX (SNCV). 1953, 1957-1958, 1963-1965, 1971.*

- 166 Pour substituer les services publics d'autobus Huy - Burdinne - Hannêche avec service de marché et Huy - Couthuin - Andenne au service des voyageurs de la ligne vicinale Hannut - Vinalmont -

- 
- Burdinne - Huy. 1953. 4 chemises
- 167 Pour régulariser définitivement les services d'autobus de substitution et d'adjonction du nord de Namur. 1957-1958.
- 168 Pour exploiter les services d'autobus de substitution et d'adjonction du nord-ouest de la province de Liège. 1963-1965.
- 169 Pour exploiter définitivement le service d'autobus Huy - Forville. 1971.
- 170 Lettre et extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs à la suppression du transport des marchandises et au démontage de diverses sections des lignes de la province de Namur et de la ligne vicinale Hannut - Vinalmont - Burdinne - Huy. 1959. 2 pièces
- 171 Dossier relatif au projet de démontage des sections des lignes Eghezée - Meux, Franc-Waret - Meeffe et Burdinne - Moha ainsi que les sections restantes de diverses lignes dans la région d'Andenne. 1959. 1 chemise
- 172 - 173 DOSSIERS RELATIFS AUX LIGNES D'AUTOBUS. 1959-1971.
- 172 Ligne Namur - Burdinne - Acosse. 1959-1971. 2 chemises
- 173 Ligne Huy - Burdinne - Hannêche. 1967-1968.
- 174 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'engagement de la commune de verser la quote-part d'intervention pour la construction d'un abri pour voyageurs à l'arrêt " Râperie de Hannêche " de la ligne 17 Namur - Burdinne. 2 octobre 1963. 1 pièce
- 175 Dossier relatif à l'extension de la ligne de bus Namur - Burdinne - Acosse vers Hannêche. 1971-1977. 1 chemise
- E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- 176 Pièces relatives aux demandes d'alignement. 1893-1977. 1 chemise



- 177            Registre des alignements. 1903-1975. 1 volume
- 178            Lettre de J. Limbort, échevin de la commune, au commissaire voyer relative à la reconstruction de la maison incendiée de la veuve Henri Matagne et ses enfants, et réponse afférente. 1905. 2 pièces

## XII. ENSEIGNEMENT

### A. GÉNÉRALITÉS

179 Lettre du gouverneur à la commune relative au paiement d'une indemnité au docteur Poelman pour le service d'inspection médicale des élèves des écoles communales, et réponse afférente. 1952. 2 pièces

180 Dossier relatif à l'inspection médicale scolaire. 1965-1974. 1 chemise

### B. CADRE GÉNÉRAL

181 Listes des enfants en âge scolaire. 1929-1937. 2 pièces

182 Lettre de l'inspecteur principal au bourgmestre relative à la fourniture d'une liste des écoles établies sur le territoire de la commune. 15 octobre 1948. 1 pièce

183 Note du comité scolaire de l'école adoptable des filles portant connaissance à Mme Parent, institutrice, et à l'administration communale que les cours ne reprendront pas le 1er septembre 1953. 18 août 1953. 1 pièce

184 Dossier relatif à la fermeture de l'école communale le 1er septembre 1974. 1974-1975. 1 chemise

### C. ORGANISATION

185 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à la révision du règlement sur les jours de congé et les vacances. 9 décembre 1939. 1 pièce

186 Dossier relatif à l'introduction de la semaine de cinq jours et à la suspension des cours. 1961-1972. 1 chemise

### D. BÂTIMENTS

187 Dossier relatif à l'adjudication des travaux de nettoyage et d'entretien des locaux scolaires. 1951-1961.

---

		1 chemise
188	Dossier relatif à l'estimation de la valeur locative du logement scolaire. 1960-1961.	1 chemise
189	Dossier relatif à l'inventaire des bâtiments et terrains scolaires. 1968-1970.	1 chemise
190	Relevé des besoins en matière de travaux de construction et d'extension, de modernisation et d'aménagement dans l'enseignement officiel subsidié. 1973.	1 pièce
191	Dossier relatif à la désaffectation de l'école communale et du logement scolaire. 1975-1976.	1 chemise
	<i>E. ÉQUIPEMENT</i>	
192	Dossier relatif au mobilier scolaire. 1935-1937.	1 chemise
	<i>F. FINANCES</i>	
193	Dossier relatif aux subventions-traitements accordées à l'école communale. 1960-1974.	1 chemise
194	Comptes annuels. 1965-1974.	1 chemise

## XIII. CULTURE, SPORTS ET DIVERTISSEMENTS

195

Lettre du directeur général de l'administration de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air au bourgmestre relative au recensement des installations sportives dans la commune. 14 janvier 1971.

1 pièce

- 196 XIV. ÉCONOMIE  
Déclaration d'existence en agriculture de L. D. 27 octobre 1977.  
1 pièce

## XV. AFFAIRES SOCIALES

197

Lettre de l'hospice civil de la Maternité à la commune relative à l'admission de Rosalie Poppe le 27 mars 1905. 3 avril 1905.

1 pièce

## XVI. TUTELLE SUR LA COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

## A. GÉNÉRALITÉS

- 198 198 - 199 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1867-1977.  
31 octobre 1867 - 19 octobre 1959. 2 volumes
- 199 10 février 1960 - 2 mai 1977.
- 200 Rapports annuels. 1955-1976. 1 chemise
- 201 Conventions hospitalières entre les commissions d'assistance  
publique de Huy et de Hannêche. 1958-1970. 1 chemise
- B. PERSONNEL
- 202 202 - 204 DOSSIERS RELATIFS AUX NOMINATIONS, INSTALLATIONS  
ET PRESTATIONS DE SERMENT DES MEMBRES. 1930-1950, 1959-  
1971. 1930-1950. 3 chemises
- 203 1959-1965.
- 204 1965-1971.
- 205 205 - 206 DOSSIERS RELATIFS AUX NOMINATIONS. 1953, 1968.  
Paul Rousseau, secrétaire. 1953. 2 chemises
- 206 Adèle Delatte, receveur. 1968.
- 207 207 - 208 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAITEMENTS. 1953-1974.  
Receveurs. 1953-1974. 2 chemises
- 208 Secrétaires. 1954-1974.

---

*C. FINANCES*

209	209 - 212 BUDGETS ANNUELS. 1945-1977. 1945-1949.	4 chemises
210	1950-1959.	
211	1960-1969.	
212	1970-1977.	
213	213 - 216 COMPTES ANNUELS. 1945-1976. 1945-1949.	4 chemises
214	1950-1959.	
215	1960-1969.	
216	1970-1976.	
217	217 - 228 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1965-1976. 1965.	12 chemises
218	1966.	
219	1967.	
220	1968.	
221	1969.	
222	1970.	
223	1971.	
224	1972.	
225	1973.	
226	1974.	
227	1975.	



- 
- 228 1976.
- 229 Livre-journal de caisse. 1900-1956. 1 volume
- 230 - 231 GRANDS-LIVRES DES RECETTES ET DÉPENSES. 1957-1962, 1965.  
230 Secrétariat. 1957-1962. 1 volume
- 231 Receveur. 1965. 1 chemise

*D. EXÉCUTION DES TÂCHES*

- 232 - 233 DOSSIERS RELATIFS À LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE  
DES AIDES. 1948, 1961.  
232 1948. 2 chemises
- 233 1961.

## XVII.RELATIONS AVEC LA FABRIQUE D'ÉGLISE

## A. PERSONNEL

- 234 Lettre du commissaire d'arrondissement relative à une demande de copie de la délibération du Conseil de Fabrique autorisant M. Hougardy à cumuler les fonctions d'instituteur et de trésorier de la Fabrique. 16 avril 1896. 1 pièce
- 235 Expédition d'un arrêté de la Députation permanente relatif à l'approbation de la délibération du Conseil de Fabrique du 16 janvier 1898 portant sur le cautionnement d'E. Job en garantie de la gestion de M. Hougardy, trésorier de la Fabrique. 23 février 1898. 1 pièce
- B. FINANCES
- 236 Lettres du commissaire d'arrondissement relatives à la comptabilité de la Fabrique d'église. 1899. 2 pièces
- 237 Lettre du commissaire d'arrondissement relative à la liquidation du subside de 189,31 francs au profit de la Fabrique d'église. 23 avril 1900. 1 pièce
- 238 Lettres du commissaire d'arrondissement à la commune relatives au placement d'un coffre-fort dans l'église paroissiale et dans l'église annexe de Saint-Martin à Acosse. 1900. 2 pièces
- 239 Lettre de la Fabrique d'église à la commune relative à une demande d'avis suite aux potentielles poursuites judiciaires envers des personnes n'ayant pas procédé au recouvrement de leurs arrérages, et réponse afférente. 1901. 2 pièces
- 240 Lettre du commissaire d'arrondissement à la commune relative au remboursement d'une rente à la Fabrique d'église. 8 novembre 1901. 1 pièce